

Le quatre février deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 janvier 2026, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Philippe HENRY, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, André TROUSLARD, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Pascal PIERRE, Romuald LEPRINCE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Intégration du projet Interreg Slowtourisme

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Le programme de coopération transfrontalière INTERREG VIA Grande Région 2021-2027 permet d'accompagner les projets transfrontaliers des acteurs de la Grande Région (Lorraine, Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat) répondant aux 4 priorités stratégiques grand-régionales.

Vu le partenariat territorial formalisé dans le cadre du projet Interreg "Slowtourisme en Grande Région" entre 7 partenaires belges et 7 partenaires français contractualisé en date du 16 mai 2024 visant le déploiement et la promotion d'un réseau points-nœuds,

Vu le Schéma Directeur Cyclable du Pays de Verdun arrêté par le Conseil Syndical du PETR en date du 18 septembre 2025 et intégrant l'étude du maillage en points-nœuds,

Le projet transfrontalier « Slowtourisme en GR » vise à offrir de nouvelles formes de mobilité aux touristes, et aussi aux habitants, entre Meuse, Ardennes et Wallonie, pour accompagner l'essor de la pratique du vélo et résoudre des problématiques de transport. Son objectif est d'asseoir la Vallée de la Meuse et les territoires franco-belges de la Grande Région comme une destination majeure du cyclotourisme en Europe.

Il a pour vocation d'assurer une continuité des tracés et de la signalétique de qualité basée sur le système de points nœuds par-delà les frontières, de développer une nouvelle offre touristique transfrontalière pour l'accueil de cyclotouristes, de proposer des formations à destination des professionnels, et de promouvoir le cyclotourisme via des événements à destination des touristes et des habitants.

Le projet est piloté par l'Agence Meuse Attractivité, positionnée comme chef de file du partenariat transfrontalier. Sa durée prévisionnelle de réalisation s'étale sur la période 2024-2027 et son budget global prévisionnel s'élève à environ 4.4 M€. Le PETR du Pays de Verdun est engagé dans la démarche depuis sa genèse comme opérateur méthodologique via le PETR du Pays Barrois portant la coopération territoriale autour des mobilités durables.

Aussi, la démarche entreprise dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur Cyclable a permis de réduire la charge du volet « études » dans le projet.

En cohérence avec le travail d'ingénierie fourni par le PETR du Pays de Verdun depuis le début de l'action, il est proposé que la collectivité saisisse l'opportunité d'une éventuelle modification majeure du projet transfrontalier pour se positionner comme partenaire financier et ainsi bénéficier d'une subvention FEDER de 60 %.

Cette intégration du partenariat permettra d'accompagner financièrement les moyens humains déployés par le PETR mais également de valoriser les travaux de déploiement de la signalétique pour les différents membres la démarche collective de groupement de commande dans le respect des règles administratives imposées par le programme (voir par ailleurs).

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Postes de dépenses	HT	Financeurs		
Socle commun de déploiement du réseau	6 000.00 €	UE – FEDER	60%	24 000.00 €
Charges de structure – 2 ans (valorisation de postes existants)	34 000.00 €	<i>Autofinancement</i>	<i>40%</i>	<i>16 000.00 €</i>
TOTAL Dépenses	40 000.00 €	TOTAL Recettes		40 000.00 €

Pour déployer ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans le projet transfrontalier Interreg VIA GR « Slowtourisme en GR » en tant que partenaire financier
- valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

DECIDE de l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans le projet transfrontalier Interreg VIA GR « Slowtourisme en GR » en tant que partenaire financier

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.



Le Président,

Jean-Marie ADDENET